

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE MARENNES
COMMUNE DE BEAUGEAY

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2026**

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Absent représenté : 1

Absent non représenté : 0

CONVOCATION EN DATE DU 22/04/2026

AFFICHAGE EN DATE DU 22/04/2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX le MARDI 28 AVRIL à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Beaugeay se sont réunis en séance ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur ROSSIGNOL Joël, Maire.

PRESENTS : Mesdames BOINOT Émilie, CRASSAT Émilie, FRANÇOIS Priscillia, GROUSSET Monique, MÈGE Angéline et REBEIX Aurore.

Messieurs FRANCESCHI David, GRIMAUT Wilfried, LEAU Benjamin, PLISSONNEAU Frédéric, RENAUD Francis, ROSSIGNOL Joël, ROUSSEAU Laurent et THEBAULT Christophe.

Absents représentés : Madame LOBEL Cécilie donne procuration à Madame CRASSAT Emilie

Secrétaire de séance : Monsieur ROUSSEAU Laurent

Le Procès-verbal de la séance du 07/04/2026 est approuvé à l'unanimité.

L'ORDRE DU JOUR COMPREND 9 POINTS

- 1- Fixation des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux
- 2- Commission communale des Impôts Directs
- 3- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026
- 4- Reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement – Autorisation et modalités comptables (M57)
- 5- Régularisation des amortissements – subventions d'équipement RD238
- 6- Demande de subvention des Associations
- 7- Versement au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) d'un fonds de concours pour Travaux annexes d'Eclairage Public (Réf : EP036-1025) Hautes Boudonnières
- 8- Versement au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) d'un fonds de concours pour Reprise de l'Eclairage Public (Réf : EP036-1026) Hautes Boudonnières (17 candélabres)
- 9- Vote du Budget primitif 2026
- 10- Questions diverses

1- FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et L.2122-18 et L.2123-24-1 III ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Vu la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, portant sur l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du maire d'une commune comptant entre 500 et 999 habitants est fixé, de droit, à 44,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant la volonté de Monsieur Joël ROSSIGNOL, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité ;

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint d'une commune comptant entre 500 et 999 habitants est fixé à 11,77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Considérant que le taux maximal de l'indemnité pouvant être versée aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation est de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjointes et Conseillers ayant délégation, pour les activités au service de leurs concitoyens et dans l'exercice effectif du mandat ;

Considérant encore que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales (et non celle effectivement votées) susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints réellement en exercice ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1

De fixer le montant mensuel des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, à sa demande, comme suit :

- Indemnité du Maire : 27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Article 2

De fixer le montant mensuel des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints, comme suit :

- Indemnité des Adjointes (3) : 7,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Article 3

Précise que ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Article 4

Impute la dépense en résultant sur les crédits du Budget communal.

Article 5

Dit que conformément à l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est accompagnée de tableaux annexés précisent l'ensemble des taux et montants des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Nombre de votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Le conseil municipal doit présenter une liste de 24 noms, 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants parmi lesquels seront désignés 6 titulaires et 6 suppléants.

Une liste de noms a été présentée :

1 WASMER	Christophe	14, Rue de l'Eglise	17620 Beaugeay
2 ALBERT	Jacques	20, Rue de la Croix	17620 Beaugeay
3 FRANCESCHI	René	06, Rue de l'Eglise	17620 Beaugeay
4 BABINEAU	Olivier	18, Rue de l'Eglise	17620 Beaugeay
5 PLISSONNEAU	Frédéric	5, Allée des Mésanges	17620 Beaugeay
6 RENAUD	Patrick	38, Rue du Petit Village	17620 Beaugeay
7 CHOLLEY	Pierre	1, Rue de Beauregard	17620 Beaugeay
8 GROLEZ	Dominique	16, Les deux moulins	17620 Beaugeay
9 DROUILLON	Laurent	9, Rue des Grives	17620 Beaugeay
10 GROUSSET	Monique	24, Rue du Petit Village	17620 Beaugeay
11 COUVERT	Christian	La Lande du Roux	17620 Beaugeay
12 BOINOT	Emilie	13, Rue de Beauregad	17620 Beaugeay
13 RENAUD	Francis	10, La Tour	17620 Beaugeay
14 LAFON	Michel	4, Rue de la Touche	17620 Beaugeay
15 PELLETIER	Stéphanie	4, Rue de l'Eglise	17620 Beaugeay
16 TRICOT	Jacques	4, Rue des Fantonnieres	17620 Beaugeay
17 ROUSSEAU	Laurent	10, Rue des Grives	17620 Beaugeay
18 LEAU	Benjamin	4, Allée de la Rimonerie	17620 Beaugeay
19 SOLA	Jean-Paul	1, rue des Grives	17620 Beaugeay
20 VIEUILLE	Guy	13, Les Deux Moulins	17620 Beaugeay
21 LAFONT	Denis	Barreau	17620 Beaugeay
22 BRISSONNEAU	Bruno	La Touche	17780 Soubise
23 BERBUDEAU	Eric	Route de Soubise	17620 Echillais
24 MENET	Etienne	20, rue Pichaudières	17620 Echillais

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la liste de contribuables proposés pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs

Nombre de votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3 – Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2026 : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.
Il rappelle que le produit de ces taxes alimente le budget communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le conseil municipal doit décider de voter pour l'année 2026, les taux des trois taxes locales comme indiqués ci-dessous :

	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41,31 %	41,31 %	42,55 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	78,69 %	78,69 %	81,05 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	10,11 %	10,11%	10,41%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer pour l'année 2026 les taux comme indiqués dans le tableau ci-dessus

Nombre de votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 – Reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement – Autorisation et modalités comptables (M57)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2024 et les écritures afférentes,

Vu le budget primitif 2025 et l'affectation du résultat,

Vu la convention signée avec la société Orange en date du 20 avril 2022,

Considérant que des dépenses relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication ont été inscrites en 2024 en section d'investissement au compte 21534 pour un montant de **50 574,95 €**,

Considérant que ces crédits ont été repris en restes à réaliser sur le budget 2025, contribuant à augmenter le besoin de financement pris en compte lors de l'affectation du résultat,

Considérant que, lorsque les fourreaux ne sont pas la propriété de la commune, ces dépenses auraient dû être inscrites en section de fonctionnement au compte 6561, conformément aux règles de la M57,

Considérant que le montant porté en 2025 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » s'élève à **204 398,18 €**,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la régularisation de cette affectation par la reprise d'une partie de cet excédent capitalisé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **Article 1** : De solliciter l'autorisation de la DDFIP et de la Préfecture pour procéder à la reprise d'un montant de **50 574,95 €** sur l'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit au compte 1068.
- **Article 2** : D'inscrire au budget 2026 les écritures d'ordre suivantes, conformément aux dispositions de l'instruction M57 :
 - en dépense : 040 - article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour **50 574,95 €**,
 - en recette : 042 - article 777 « quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » pour **50 574,95 €**.
- **Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Nombre de votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5 – Régularisation des amortissements – subventions d'équipement RD238

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M57 et notamment le tome I, titre 10 relatif aux corrections d'erreurs sur exercices clos,

Considérant que :

- des subventions d'équipement versées au titre des études et travaux de la RD 238 n'ont pas été correctement amorties,
- il convient de régulariser les amortissements non constatés sur exercices antérieurs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : d'autoriser le comptable public à procéder aux opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

1. **Pour les études (compte 204131)** :

- montant : 14 595,01 €
- écriture :
débit 1068 / crédit 2804131

2. **Pour les travaux (compte 204132)** :

- montant : 6 705,15 €
- écriture :
débit 1068 / crédit 2804132

Article 2 : de préciser que ces écritures correspondent à la régularisation des amortissements non constatés sur les exercices antérieurs.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Nombre de votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 – Demande de subvention des Associations

Diverses associations ont fait la demande auprès de la mairie afin d'obtenir pour 2026 une subvention.

Monsieur le maire donne lecture des différents courriers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention dont les crédits sont inscrits à l'article 65748 aux associations nommées ci-après :

Nom de l'Association	Montant en € de la subvention
AMICALE DES DONNEURS DU SANG	50,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	50,00 €
ESAB 96	250,00 €
APE RPI Beaugeay Moëze St-Froult	250,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
ASSOCIATION ENFANCE ET ADOLESCENCE	50,00 €
ELA « Mets tes baskets et bats la maladie »	50,00 €
ADMR	50,00 €
BEAUGEAY VOUS	250,00 €

Nombre de votants : 15

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7 – Versement au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) d'un fonds de concours pour Travaux annexes d'Eclairage Public (Réf : EP036-1025) Hautes Boudonnieres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les prérogatives du SDEER en matière d'éclairage public ;

VU les devis transmis par le SDEER pour la Référence EP036-1025 Hautes Boudonnieres_dont le montant total est supérieur à 6 000€ HT ;

VU la délibération n° C2024-17 du Comité syndical du SDEER du lundi 8 avril 2024 relative aux délégations au Bureau syndical (fonds de concours),

CONSIDERANT la nécessité de d'assurer les équilibres financiers de la commune de Beaugeay.

Monsieur le Maire rappelle que Ces études sont menées par les services du SDEER à qui la commune a transféré ses compétences relatives à l'éclairage public (investissement, maintenance, dépannage). Le budget total des opérations s'élève à 10 627,47 € € HT dont 50 % est pris en charge par le SDEER. La contribution communale à verser au SDEER s'établit ainsi à 5 313,73 € HT.

Monsieur le Maire explique que le SDEER a été informé par la DDFIP que les communes doivent dès à présent comptabiliser en section de fonctionnement de leur budget les contributions qu'elles versent au SDEER pour des travaux neufs d'éclairage public (jusqu'ici, les écritures étaient faites en section d'investissement). Cependant, il demeure possible aux communes de comptabiliser certaines dépenses en section d'investissement : l'article L5212-26 du CGCT introduit par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi « NOME ») prévoit que les syndicats d'énergie puissent percevoir des fonds de concours de la part de leurs communes membres, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ». Le CGCT précise toutefois que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

Le SDEER a décidé de proposer aux communes membres qui le souhaitent d'honorer leur contribution aux travaux éligibles par le biais de fonds de concours, pour les paiements excédant 3 000 € HT.

Le conseil municipal est ainsi invité à se prononcer sur le versement au SDEER d'un fonds de concours d'un montant global de 5 313,73 € au titre de sa participation aux travaux de Référence EP036-1025 Hautes Boudonnieres, et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter de verser au SDEER un fonds de concours d'un montant global de 5 313,73 € au titre de sa participation aux travaux de Référence EP036-1025 Hautes Boudonnieres ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Nombre de votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 – Versement au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) d'un fonds de concours pour Reprise de l'Eclairage Public (Réf : EP036-1026) Hautes Boudonnieres (17 candélabres)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les prérogatives du SDEER en matière d'éclairage public ;

VU les devis transmis par le SDEER pour la Référence EP036-1026 Hautes Boudonnieres (17 candélabres)_dont le montant total est supérieur à 6 000€ HT ;

VU la délibération n° C2024-17 du Comité syndical du SDEER du lundi 8 avril 2024 relative aux délégations au Bureau syndical (fonds de concours),

CONSIDERANT la nécessité de d'assurer les équilibres financiers de la commune de Beaugeay.

Monsieur le Maire rappelle que Ces études sont menées par les services du SDEER à qui la commune a transféré ses compétences relatives à l'éclairage public (investissement, maintenance, dépannage). Le budget total des opérations s'élève à 30 776,35 € € HT dont 50 % est pris en charge par le SDEER. La contribution communale à verser au SDEER s'établit ainsi à 15 388,18 € HT.

Monsieur le Maire explique que le SDEER a été informé par la DDFIP que les communes doivent dès à présent comptabiliser en section de fonctionnement de leur budget les contributions qu'elles versent au SDEER pour des travaux neufs d'éclairage public (jusqu'ici, les écritures étaient faites en section d'investissement). Cependant, il demeure possible aux communes de comptabiliser certaines dépenses en section d'investissement : l'article L5212-26 du CGCT introduit par la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi « NOME ») prévoit que les syndicats d'énergie puissent percevoir des fonds de concours de la part de leurs communes membres, « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ». Le CGCT précise toutefois que « le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

Le SDEER a décidé de proposer aux communes membres qui le souhaitent d'honorer leur contribution aux travaux éligibles par le biais de fonds de concours, pour les paiements excédant 3 000 € HT.

Le conseil municipal est ainsi invité à se prononcer sur le versement au SDEER d'un fonds de concours d'un montant global de 15 388,18 € au titre de sa participation aux travaux de Référence EP036-1026 Hautes Boudonnieres (17 candélabres), et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter de verser au SDEER un fonds de concours d'un montant global de 15 388,18 € au titre de sa participation aux travaux de Référence EP036-1025 Hautes Boudonnieres ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

Nombre de votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9 – Vote du Budget primitif 2026

Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	107 230,00 €	13 - Atténuations de charges	15 200,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	223 500,00 €	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	10 750,00 €
014 - Atténuations de produits	35 688,00 €	73 - Impôts et taxes	88 382,35 €
		731 – Imposition Directe	290 911,84 €
65 - Autres charges de gestion courante	240 961,70 €	74 – Dotations, Subventions et Participations	149 105,00 €
66 - Charges financières	4 300,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	16 461,42 €
67 - Charges exceptionnelles	160,00 €	76 - Produits financiers	20,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	3 000,00 €	78 - Rep. sur prov. pour dépréciation actifs circulants	1 285,17 €
TOTAL	614 839,70 €	TOTAL	572 115,78 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté	19 546,05 €
023 - Virement à la section d'investissement	20 345,60 €		0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 051,48 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté	50 574,95 €
TOTAL	642 236,78 €	TOTAL	642 236,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts et dettes assimilés	29 240,27 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	24 300,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	10 404,93 €	13 - Subventions d'investissement reçues	32 719,02 €
204 - Subventions d'équipement versées	11 835,79 €		
21 - Immobilisations corporelles	45 733,52 €		
TOTAL	97 214,51 €	TOTAL	57 019,02 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	20 345,60 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 574,95 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 051,48 €
041 - Opérations patrimoniales	3 420,00 €	041 - Opérations patrimoniales	3 420,00 €
		001 - Excédent d'investissement reporté	63 373,36 €
TOTAL	151 209,46 €	TOTAL	151 209,46 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

– Approuve le budget primitif 2026 de la commune

Nombre de votants : 15 POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 – Questions diverses

Installation de deux poteaux avec grillage pour l’affichage des banderoles communales

Lors du conseil municipal du 10 décembre 2025, Monsieur Franceschi David avait proposé l’installation, à l’entrée de la commune, de deux poteaux munis d’un grillage afin de permettre l’affichage des banderoles annonçant les différentes manifestations communales. Cette initiative visait à améliorer la communication locale en offrant un support à la fois visible, sécurisé et durable pour les événements organisés sur la commune.

Il est rappelé que cette installation a désormais été réalisée.

Il pourrait être pertinent que le Conseil municipal envisage la rédaction et la diffusion d’un court message à destination des associations du village, afin de les informer de la mise à disposition de ce nouvel équipement et des modalités éventuelles d’utilisation.

Réponse du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal précise que cet équipement est exclusivement réservé aux associations de la commune pour l’affichage de leurs banderoles et supports de communication relatifs aux manifestations locales.

La commission communication de la commune sera chargée de transmettre une information à l’ensemble des associations communales afin de les informer de la mise à disposition de ce dispositif ainsi que de ses modalités d’utilisation.

Il est notamment précisé que toute demande d’installation d’affiche ou de banderole devra impérativement être adressée en mairie et obtenir son accord préalable avant toute mise en place.

Accès au service périscolaire – Situation d’une famille de Beaugeay

Madame Aurore REBEIX indique avoir eu un échange avec la maîtresse de Moëze concernant une situation impliquant une famille de Beaugeay. Leur enfant entrant en petite section se serait vu refuser l’accès au service périscolaire de Moëze au motif qu’il réside à Beaugeay.

Selon les informations portées à connaissance, les parents souhaiteraient pouvoir déposer leur enfant directement à l’école sans recourir au transport en bus.

Dans un contexte où une classe doit fermer à la rentrée 2026 et où le maintien des effectifs sur le RPI constitue un enjeu important, il semblerait opportun de pouvoir échanger avec cette famille afin de clarifier la situation et d’étudier les possibilités d’accueil.

Serait-il envisageable d’organiser une rencontre avec les parents concernés ?

Réponse du Conseil Municipal :

Monsieur GRIMAULT Wilfried, membre titulaire du SEJI, indique avoir soulevé cette question lors d’une séance du syndicat.

La réponse apportée par le SEJI précise que le service périscolaire de Moëze est actuellement complet, ce qui ne permet pas, à ce jour, d’accueillir de nouveaux enfants dans ce dispositif.

Monsieur GRIMAULT Wilfried propose à Madame REBEIX Aurore de rencontrer la famille concernée afin d’échanger sur leur situation. Une réponse leur sera ensuite apportée à l’issue de cette démarche.

Pour INFO : Contentieux COMMUNE DE BEAUGEAY/TOTEM France ET ORANGE – Pourvoi devant le Conseil d’État

Nous avons reçu le 24/04/2026 un courrier électronique de nos avocats nous informant que le président de la 2ème chambre du Conseil d’État indique que le pourvoi introduit au nom de la commune contre l’ordonnance rendue par le juge des référés du tribunal administratif de Poitiers le 19 janvier 2026 a fait l’objet d’une décision d’admission.

La procédure entre désormais dans une phase contradictoire, l’adversaire étant appelé à présenter des observations en défense.

La commune sera tenue informée des suites de la procédure.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H20

MAIRIE DE BEAUGEAY
SITUATION COMPTABLE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Le 28/04/2026

Libellé	Bud 2025	C.A. 2025	Bud 2026	C.A. 2026
011 - Charges à caractère général	105 797,07 €	94 818,26 €	107 230,00 €	0,00 €
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	43 160,00 €	36 160,74 €	40 050,00 €	0,00 €
60226 - Vêtements de travail	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60611 - Eau et assainissement	2 500,00 €	2 317,46 €	2 500,00 €	0,00 €
60612 - Energie - Electricité	20 000,00 €	19 209,37 €	20 000,00 €	0,00 €
60621 - Combustibles : <i>Fioul atelier</i>	2 000,00 €	1 126,17 €	1 200,00 €	0,00 €
60622 - Carburants	2 600,00 €	1 936,89 €	2 600,00 €	0,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées : <i>Gaz salle des fêtes</i>	200,00 €	115,90 €	200,00 €	0,00 €
60631 - Fournitures d'entretien : <i>Produits d'entretien SDF MAIRIE</i>	760,00 €	0,00 €	450,00 €	0,00 €
60631 - Fournitures d'entretien : <i>SEJI</i>	0,00 €	390,79 €	100,00 €	0,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement : <i>laveuse</i>	100,00 €	106,14 €	100,00 €	0,00 €
60633 - Fournitures de voirie : <i>Gravillon, Enrobé, Calcaire, Emulsion</i>	5 100,00 €	3 486,35 €	4 000,00 €	0,00 €
60636 - Habillement et vêtements de travail	0,00 €	762,59 €	800,00 €	0,00 €
6064 - Fournitures administratives commune	1 700,00 €	1 243,63 €	1 500,00 €	0,00 €
6067 - Fournitures scolaires (école)	2 000,00 €	1 456,51 €	1 500,00 €	0,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	4 900,00 €	4 008,94 €	5 100,00 €	0,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	26 750,00 €	24 124,15 €	25 250,00 €	0,00 €
611 - Contrats de prestations de services : <i>Loc.copieur, Tel, Dekra, Ricoh, Sicli, Socotec, Syn Inf, Alarme</i>	12 000,00 €	13 098,50 €	13 000,00 €	0,00 €
61351 - Matériel roulant (location engins)	500,00 €	315,88 €	500,00 €	0,00 €
61358 - Autres (<i>pressing écharpes Elus</i>)	500,00 €	43,77 €	200,00 €	0,00 €
615221 - Bâtiments Publics (réparation portes école et SDF)	1 300,00 €	954,66 €	1 000,00 €	0,00 €
615228 - Autres Bâtiments (réparation logement communal)	1 830,00 €	1 822,06 €	1 000,00 €	0,00 €
61551 - Matériel roulant : <i>contrôle technique et réparation camion+</i>	3 000,00 €	1 214,05 €	2 000,00 €	0,00 €
61558 - Autres biens mobiliers : <i>débroussailleuse/Aspirateur/Soufflante</i>	1 500,00 €	284,58 €	1 000,00 €	0,00 €
6156 - Maintenance : <i>diagnostic logement communal</i>	250,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
6161 - Multirisques : <i>Assurance Smacl</i>	5 570,00 €	5 563,65 €	5 750,00 €	0,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation : <i>Synd inf et div formation du personnel</i>	300,00 €	827,00 €	700,00 €	0,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	32 787,07 €	31 749,37 €	38 830,00 €	0,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux (kaymak, Totem)	9 460,57 €	10 591,13 €	15 500,00 €	0,00 €
<i>Affaire TOTEM</i>		4 480,00 €	9 500,00 €	0,00 €
<i>Affaire "Bar-Epicerie"</i>		4 834,33 €	4 000,00 €	0,00 €
<i>Division propriété "Les Hauts du Bourg"</i>		1 276,80 €	2 000,00 €	0,00 €
6231 - Annonces et insertions : <i>PLU</i>	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	7 000,00 €	5 320,93 €	7 000,00 €	0,00 €
6238 - Divers : <i>Dépôt déchetterie</i>	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
6251 - Voyages et déplacements : <i>Remb.formation</i>	300,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	600,00 €	410,69 €	600,00 €	0,00 €
6262 - Frais de télécommunications	2 500,00 €	2 582,34 €	2 600,00 €	0,00 €
627 - Services bancaires & assimilés (carte Super U)	30,00 €	0,00 €	30,00 €	0,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...): <i>Ass.maires, cnas, Synd Eau, Synd voirie</i>	3 200,00 €	3 364,70 €	3 400,00 €	0,00 €
6284 - Redevance pour services rendus (Redevances Ord.Ménag.)	2 800,00 €	2 433,88 €	2 800,00 €	0,00 €
62876 - Au GFP de rattachement (location camion CARO graves+ participation instrum.)	2 676,50 €	3 527,00 €	4 200,00 €	0,00 €
62878 - A des Tiers : <i>Destruction Abeilles et Frelons</i>	400,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
6288 - Autres services extérieurs : (<i>SPA de Saintes+Abattage Peupliers</i>)	3 520,00 €	3 518,70 €	2 000,00 €	0,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 100,00 €	2 784,00 €	3 100,00 €	0,00 €
63512 - Taxes foncières	3 000,00 €	2 766,00 €	3 000,00 €	0,00 €
6378 - Autres impôts, Taxes&vers.assimilés(autres Org.): <i>ASCO</i>	100,00 €	18,00 €	100,00 €	0,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	207 333,38 €	207 160,55 €	223 500,00 €	0,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 456,65 €	3 130,83 €	3 080,00 €	0,00 €
6332 - Cotisations versées au FNAL	107,65 €	125,98 €	120,00 €	0,00 €
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT (urssaf)	1 076,06 €	1 244,30 €	1 120,00 €	0,00 €
6336 - Cotisations au centre national et CNFPT (cot CDG)	950,00 €	1 387,17 €	1 500,00 €	0,00 €
6338 - Autres impôts,taxes&vers. assimilés sur rémunérations	322,94 €	373,38 €	340,00 €	0,00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	204 876,73 €	204 029,72 €	220 420,00 €	0,00 €
6411 - Personnel titulaire				
64111 - Rémunération principale	80 848,31 €	80 707,32 €	74 350,00 €	0,00 €
64113 - NBI	2 658,12 €	2 884,53 €	2 700,00 €	0,00 €
64118 - Autres indemnités	14 702,83 €	14 673,07 €	14 500,00 €	0,00 €
6413 - Personnel non titulaire				
64131 - Rémunération	37 176,26 €	36 750,76 €	58 940,00 €	0,00 €
64132 - Supplément familial	2 278,47 €	2 278,47 €	2 340,00 €	0,00 €
64138 - Primes et autres indemnités	2 688,57 €	2 681,63 €	3 400,00 €	0,00 €
6451 - Cotisations à l'URSSAF	27 291,39 €	27 161,59 €	25 950,00 €	0,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	27 344,95 €	27 284,75 €	27 450,00 €	0,00 €
6454 - Cotisations aux ASSSEDIC	1 706,81 €	1 675,58 €	1 800,00 €	0,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	5 500,00 €	5 202,75 €	5 640,00 €	0,00 €
6456 - Versement au FNC du supplément familial	900,00 €	860,00 €	900,00 €	0,00 €
6458 - Cotisations aux organismes sociaux (collecteam)	1 281,02 €	1 427,27 €	1 950,00 €	0,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	500,00 €	442,00 €	500,00 €	0,00 €

MAIRIE DE BEAUGEAY
SITUATION COMPTABLE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Libellé	Bud 2025	C.A. 2025	Bud 2026	C.A. 2026
014 - Atténuations de produits	35 688,00 €	35 688,00 €	35 688,00 €	0,00 €
739221 - FNGIR (transfert de taxes)	35 688,00 €	35 688,00 €	35 688,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	199 320,50 €	198 236,94 €	240 961,70 €	0,00 €
65134 - Aide	500,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
65311 - Indemnités de fonction	27 500,00 €	27 499,44 €	24 000,00 €	0,00 €
65313 - Cotisations de retraite	1 200,00 €	1 154,88 €	1 030,00 €	0,00 €
6541 - Créances admises en non valeur	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
65568 - Autres contributions				
SDEER (Remplacement Horloges Grand Jard - Rue des oiseaux)	0,00 €	148,74 €	0,00 €	0,00 €
SDEER (Passage en lampes LED sur l'ensemble de la commune)	8 000,00 €	1 711,24 €	0,00 €	0,00 €
6558 - Autres contributions obligatoires :				
CLIS	953,50 €	2 318,13 €	1 000,00 €	0,00 €
SIVOS	93 800,00 €	98 241,83 €	98 500,00 €	0,00 €
SEJI	61 970,00 €	61 969,70 €	64 310,00 €	0,00 €
SIVU	3 192,00 €	3 192,00 €	4 035,00 €	0,00 €
sous total	159 915,50 €	165 721,66 €	167 845,00 €	0,00 €
6561 - Télécom GC036-1002 Htes Boudon. (Ridollières, Gd Jard, Petit village)	0,00 €	0,00 €	45 681,70 €	0,00 €
65748 - Subvention autres personnes de droits privés	2 000,00 €	1 999,00 €	2 000,00 €	0,00 €
65888 - Autres (Cotisation DGFIP+ FCTVA Syndicat de voirie)	5,00 €	1,98 €	5,00 €	0,00 €
66 - Charges financières	5 000,00 €	4 601,36 €	4 300,00 €	0,00 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	5 000,00 €	4 601,36 €	4 300,00 €	0,00 €
6681 - Indemnités remboursement anticipé d'emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	160,00 €	0,00 €	160,00 €	0,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	160,00 €	0,00 €	160,00 €	0,00 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	4 420,00 €	4 420,00 €	3 000,00 €	0,00 €
6815 - Dotations aux provisions pour risques & charges de fonct.	2 000,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circula	2 420,00 €	2 420,00 €	0,00 €	0,00 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles	557 718,95 €	544 925,11 €	614 839,70 €	0,00 €

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Bud 2025	C.A. 2025	Bud 2026	C.A. 2026
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	20 345,60 €	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €		20 345,60 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 574,91 €	32 165,91 €	7 051,48 €	0,00 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées		27 744,00 €	0,00 €	0,00 €
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	9 574,91 €	4 421,91 €	7 051,48 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre	9 574,91 €	32 165,91 €	27 397,08 €	0,00 €
Total dépenses de fonctionnement	567 293,86 €	577 091,02 €	642 236,78 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €	-1 020,04 €	0,00 €	0,00 €
EXEDENT	0,00 €	19 546,05 €	0,00 €	0,00 €

MAIRIE DE BEAUGEAY
SITUATION COMPTABLE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Le 28/04/2026

Libellé	Bud 2025	C.A.2025	Bud 2026	C.A.2026
13 - Atténuations de charges	22 719,55 €	18 351,99 €	15 200,00 €	0,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	21 989,55 €	18 350,52 €	15 000,00 €	0,00 €
6459 - Remb.sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	100,00 €	1,47 €	100,00 €	0,00 €
6479 - Remb.sur autres charges Sociales	630,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	8 130,00 €	12 892,97 €	10 750,00 €	0,00 €
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	200,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
70323 - Redevance d'occupation du dom.public communal(Orange,ERDF)	840,00 €	934,59 €	900,00 €	0,00 €
7083 - Locations Diverses	2 990,00 €	4 696,00 €	50,00 €	0,00 €
<i>Location matériel (chaises+tables)</i>	50,00 €	0,00 €	50,00 €	0,00 €
<i>Location salle des fêtes</i>	2 180,00 €	3 410,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Location Annexe Mairie</i>	760,00 €	1 286,00 €	0,00 €	0,00 €
70876 - Remb.de frais par l'EPCI (Refact.CARO Entretien fossés)	4 000,00 €	7 262,38 €	9 500,00 €	0,00 €
<i>Refacturation CARO Entretien Fossé</i>		5 309,00 €	5 000,00 €	0,00 €
<i>Refacturation au SEJl pour le Périscolaire</i>		1 953,38 €	4 500,00 €	0,00 €
70878 – par d'autres redevables(loc.remorques)	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
73 - Impôts et taxes	98 307,22 €	90 520,53 €	88 382,35 €	0,00 €
73211 – Attribution de compensation (CARO)	64 307,22 €	64 307,22 €	63 382,35 €	0,00 €
73221 – Fonds péréquation des ressources Intercom et Comm.	12 000,00 €	12 361,00 €	12 000,00 €	0,00 €
73223 – Fds dép des DMTO pour les com de -5000 Hab	22 000,00 €	13 852,31 €	13 000,00 €	0,00 €
731 - Impositions directes	277 171,00 €	275 103,00 €	290 911,84 €	0,00 €
73111 - Impôts directs locaux	277 171,00 €	275 103,00 €	290 466,00 €	0,00 €
73118 – Autres Contributions directes (solde caisse école)	0,00 €	0,00 €	445,84 €	0,00 €
74 – Dotations, Subventions et Participations	124 887,00 €	124 877,00 €	149 105,00 €	0,00 €
74111 - Dotation forfaitaire des communes	69 470,00 €	69 470,00 €	68 102,00 €	0,00 €
741121 - Dotation de solidarité rurale	24 448,00 €	24 448,00 €	26 608,00 €	0,00 €
741127 - Dotation nationale de péréquation	6 071,00 €	6 071,00 €	5 971,00 €	0,00 €
742 - Dotations aux élus locaux	3 322,00 €	3 322,00 €	4 150,00 €	0,00 €
744 - FCTVA (pour le fonctionnement synd de voirie)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74718 - Autres				
<i>Election Municipales</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74751 – GFP de rattachement : <i>Colonne verre</i>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €
74751 – GFP de rattachement : <i>Télécom Htes Boudonnrières (Ridollières, Gd</i>	0,00 €	0,00 €	20 556,00 €	0,00 €
74758 – Autres Groupement (subvention Ecole SIVOS)	0,00 €	4 190,00 €	2 050,00 €	0,00 €
74833 - Etat Compens.au titre exonérations TF	8 149,00 €	8 149,00 €	11 060,00 €	0,00 €
748374 - Biodiversité et aménités rurales	9 027,00 €	9 027,00 €	9 027,00 €	0,00 €
7484 – Dotation de Recensement	0,00 €	0,00 €	1 381,00 €	0,00 €
74888 - Autres sivos	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 513,00 €	25 936,74 €	16 461,42 €	0,00 €
752 - Revenus des immeubles (Location+SDF)				
Logement du Bar	8 700,00 €	9 000,30 €	9 000,00 €	0,00 €
Bar	4 200,00 €	5 040,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Location salle des fêtes</i>	0,00 €	0,00 €	2 100,00 €	0,00 €
<i>Location Annexe Mairie</i>	0,00 €	0,00 €	760,00 €	0,00 €
75888 - Autres Logement communal (Remb Smacl 41 Beauregard)	613,00 €	613,34 €	0,00 €	0,00 €
75888 - Autres Logement communal (Remb smacl Vandalisme du Bar-Epic	2 000,00 €	7 681,68 €	0,00 €	0,00 €
75888 - Autres Logement communal (Remb Frais d'Avocat du Bar-Epicerie	0,00 €	800,00 €	800,00 €	0,00 €
75888 - Autres TOTEM	0,00 €	2 800,00 €	3 800,00 €	0,00 €
75888 - Autres SIE DGFIP REGUL	0,00 €	1,42 €	1,42 €	0,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €	17,58 €	20,00 €	0,00 €
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	0,00 €	17,58 €	20,00 €	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	15 627,17 €	0,00 €	0,00 €
773 - Mandats annulés ou atteints d'échéance (Régul cotisation CNRACL 2024)	0,00 €	627,17 €	0,00 €	0,00 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations (cession du bien Tondeuse John Deere)	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €	1 285,17 €	0,00 €
7817 - Rep.sur prov.pour dépréciation actifs circulants	0,00 €	0,00 €	1 285,17 €	0,00 €
TOTAL RECETTES	546 727,77 €	563 326,98 €	572 115,78 €	0,00 €

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Bud 2025	C.A. 2025	Bud 2026	C.A.2026
42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	12 744,00 €	50 574,95 €	0,00 €
777 – Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	0,00 €	0,00 €	50 574,95 €	0,00 €
7761 – Dif. sur réalisation (positives) transférées	0,00 €	12 744,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	0,00 €	12 744,00 €	50 574,95 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	546 727,77 €	576 070,98 €	622 690,73 €	0,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	20 566,09 €	20 566,09 €	19 546,05 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES CUMULEES	567 293,86 €	596 637,07 €	642 236,78 €	0,00 €

MAIRIE DE BEAUGEAY
SITUATION COMPTABLE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

Le 28/04/2026

Libellé	Bud 2025	C.A. 2025	Bud 2026	C.A. 2026
001 - Déficit d'investissement reporté	35 614,15 €	35 614,15 €	0,00 €	0,00 €
001 – Déficit d'investissement reporté	35 614,15 €	35 614,15 €	0,00 €	0,00 €
13 - Subvention d'Investissement reçue	0,00 €	0,00 €	10 404,93 €	0,00 €
1321 - Subv.non transf. Etat, Ets Nationaux				
<i>Remb font vert pour les candélabres</i>	0,00 €	0,00 €	10 404,93 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	28 860,42 €	28 160,42 €	29 240,27 €	0,00 €
1641 - Emprunts en euros	27 720,16 €	27 720,16 €	28 100,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	700,00 €	0,00 €	700,00 €	0,00 €
168758 - GFP de rattachement				
<i>Effacement EP Allée des Peupliers</i>	440,26 €	440,26 €	440,27 €	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
202 – Frais liés doc .Urbanisme&numérisation cadastre	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	11 835,79 €	0,00 €
2041582 – Autres grpts - Bâtiments et installation				
<i>Effacement EP036-1026 17 Candélabres</i>	0,00 €	0,00 €	6 522,06 €	0,00 €
<i>Effacement EP036-1025 Ridollières Grand Jard Petit village</i>	0,00 €	0,00 €	5 313,73 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	263 287,04 €	171 963,35 €	45 733,52 €	0,00 €
21312 - Bâtiments scolaires <i>Clim salle polyvalente école et Plan évacuation</i>	1 927,00 €	431,15 €	0,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics				
<i>Bungalow Ecole (local de sport)</i>	8 166,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Réparation volet métallique du bar</i>	0,00 €	0,00 €	8 750,00 €	0,00 €
<i>Luminaires bâtiments communaux</i>	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	
<i>Péri-scolaire</i>	124 600,00 €	127 350,77 €	0,00 €	0,00 €
2152 - Installations de voirie				
<i>Voirie(Aménagement Rue de la Traîne)</i>	5 000,00 €	4 797,60 €	0,00 €	0,00 €
<i>Voiries</i>	37 277,66 €	0,00 €	20 653,52 €	0,00 €
<i>Pluvial Rue du Cloine</i>	0,00 €	0,00 €	4 300,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification				
<i>SDEER (Passage LED sur la commune)</i>	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Effacement EP036-1025 Ridollières Grand Jard Petit village</i>	1 241,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Effacement EP036-1026 17 Candélabres</i>	9 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Télécom GC036-1002 Htes Boudonnrières (Ridollières, Gd Jard, Petit village)</i>	50 574,95 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21568 - Aut mat et outil d'incendie et de défense civile Extincteurs	1 600,00 €	1 863,48 €	0,00 €	0,00 €
215731 - Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 - Autres install.matériel et outillages techniques				
<i>Perche</i>	0,00 €	0,00 €	1 080,00 €	0,00 €
<i>Compresseur+servante</i>	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
<i>Tondeuse HUSQVARNA + FAUCHEUSE</i>	21 400,00 €	36 360,00 €	0,00 €	0,00 €
2181 - Install.générales,agencement & aménagts divers				
<i>Téléphone Standard</i>	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
<i>Jeux</i>	0,00 €	0,00 €	5 450,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles (Tonnelles + Guirlandes)	0,00 €	1 160,35 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES HORS OPERATIONS	337 761,61 €	235 737,92 €	97 214,51 €	0,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	12 744,00 €	50 574,95 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			50 574,95 €	
192 - Plus ou moins-values sur cession d'immob. (<i>Tondeuse HUSQVARNA</i>)	0,00 €	12 744,00 €	0,00 €	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	3 420,00 €	0,00 €
21318 – Autre bâtiment public				
<i>Etude Aménagement Périscolaire</i>	0,00 €	0,00 €	3 420,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	12 744,00 €	53 994,95 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	337 761,61 €	248 481,92 €	151 209,46 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €	63 373,36 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE		63 373,36 €		0,00 €

MAIRIE DE BEAUGEAY
SITUATION COMPTABLE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

Le 28/04/2026

Libellé	Bud 2025	C.A. 2025	Bud 2026	C.A. 2026
10 - Dotations, fonds divers et reserves	227 349,70 €	225 073,87 €	24 300,00 €	0,00 €
10222 - FCTVA	12 951,52 €	12 951,52 €	19 300,00 €	0,00 €
10226 – Taxe d'aménagement	10 000,00 €	7 724,17 €	5 000,00 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	204 398,18 €	204 398,18 €	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	100 837,00 €	54 615,50 €	32 719,02 €	0,00 €
1321 – Etat et établissements nationaux				
<i>Rénovation Eclairage Public</i>	0,00 €	0,00 €	7 283,45 €	0,00 €
1323 – Départements				
<i>Péri-Scolaire</i>	39 900,00 €	36 337,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Télécom Htes Boudonnieres (Ridollières, Gd Jard, Petit village)</i>	22 759,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13251 - GFP de rattachement				
<i>Fonds de concours</i>	4 671,00 €	4 671,00 €	4 671,00 €	0,00 €
13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux				
<i>13461 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (M57)</i>				
<i>Péri-scolaire</i>	19 900,00 €	0,00 €	20 764,57 €	0,00 €
<i>Voirie Rue des Clocheries (DETR)</i>	13 607,00 €	13 607,50 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus <i>(caution du bar)</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes réelles hors opérations	328 186,70 €	279 689,37 €	57 019,02 €	0,00 €

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Libellé	Bud 2025	C.A. 2025	Bud 2026	C.A. 2026
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	20 345,60 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	20 345,60 €	0,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 574,91 €	32 165,91 €	7 051,48 €	0,00 €
21578 - Autre matériel technique		27 744,00 €	0,00 €	0,00 €
2804132 - Bâtiments et Installations	9 574,91 €	4 421,91 €	6 656,96 €	0,00 €
28041582 - Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00 €	0,00 €	394,52 €	0,00 €
041 – opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	3 420,00 €	0,00 €
2031 – Frais d'études				
<i>Etude Aménagement Péri-scolaire</i>	0,00 €	0,00 €	3 420,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	9 574,91 €	32 165,91 €	30 817,08 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	337 761,61 €	311 855,28 €	87 836,10 €	0,00 €
001 - Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	63 373,36 €	0,00 €
001 – Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	63 373,36 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES CUMULEES	337 761,61 €	311 855,28 €	151 209,46 €	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2026

Le 28/04/2026

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	107 230,00 €	13 - Atténuations de charges	15 200,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	223 500,00 €	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	10 750,00 €
014 - Atténuations de produits	35 688,00 €	73 - Impôts et taxes	88 382,35 €
		731 - Imposition Directe	290 911,84 €
65 - Autres charges de gestion courante	240 961,70 €	74 - Dotations, Subventions et Participations	149 105,00 €
66 - Charges financières	4 300,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	16 461,42 €
67 - Charges exceptionnelles	160,00 €	76 - Produits financiers	20,00 €
68 - Dotations aux amortissements et provisions	3 000,00 €	78 - Rep. sur prov. pour dépréciation actifs circulants	1 285,17 €
TOTAL	614 839,70 €	TOTAL	572 115,78 €
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté	19 546,05 €
023 - Virement à la section d'investissement	20 345,60 €		0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 051,48 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté	50 574,95 €
TOTAL	642 236,78 €	TOTAL	642 236,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts et dettes assimilés	29 240,27 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	24 300,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	10 404,93 €	13 - Subventions d'investissement reçues	32 719,02 €
204 - Subventions d'équipement versées	11 835,79 €		
21 - Immobilisations corporelles	45 733,52 €		
TOTAL	97 214,51 €	TOTAL	57 019,02 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	20 345,60 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 574,95 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 051,48 €
041 - Opérations patrimoniales	3 420,00 €	041 - Opérations patrimoniales	3 420,00 €
		001 - Excédent d'investissement reporté	63 373,36 €
TOTAL	151 209,46 €	TOTAL	151 209,46 €

